

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2011

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2012 - (n° 3790)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 75

présenté par
M. Door

ARTICLE 41

À l'alinéa 13, substituer aux mots :

« fait parvenir »,

le mot :

« adresse ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.